



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, mardi 12 novembre 2019

Matinale d'information inversée: La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel est qualifiée par la Ministre du travail Muriel Pénicaud, de « réforme systémique » bouleversant le système actuel considéré comme inégalitaire car favorisant « une segmentation du marché du travail avec d'un côté les insiders (*les personnes disposant d'un contrat à durée indéterminée*) et de l'autre les outsiders (*les personnes disposant d'un contrat à durée déterminée, intérim, temps partiel, etc.*).

Étant au cœur de mutations profondes du système de formation professionnelle jugé trop complexe et difficile d'accès pour les actifs, la refonte de l'appareil de formation professionnelle s'inscrit dans une succession de réformes depuis plus de 20 ans, notamment avec :

- L'apparition de dispositifs de formation,
- La création d'instances de concertation,
- Une redistribution des rôles et missions des acteurs clés de l'Environnement Emploi-Formation et Orientation professionnelles (EFOP).

Dans le cadre de l'accompagnement par l'État des acteurs socio-économique dans l'appropriation du nouveau cadre juridique de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la DIECCTE de Mayotte organise une matinale d'information en lien avec ses partenaires le **vendredi 15 novembre 2019 de 8h30 à 12h00**, dans la **salle de réunion de l'hôtel inter consulaire de la Chambre de commerce et de l'Industrie de Mayotte**.

Cette matinale s'adresse à l'ensemble des entreprises, tout secteur confondu.